

Cahier

Un projet-pilote prend la danse au sérieux

Politique culturelle C'est une première: la Confédération, les cantons et les villes vont coordonner leur soutien à la danse. Leur projet prévoit notamment un diplôme fédéral.

Jamais jusqu'ici les instances fédérales n'avaient développé un encouragement global, systématique et cohérent de la danse, ont souligné les promoteurs lors d'une conférence de presse hier à Berne. Il a fallu quatre ans pour y parvenir.

Le «Projet Danse» est une initiative menée conjointement par l'Office fédéral de la culture (OFC), Pro Helvetia, les cantons, les villes ainsi que les associations professionnelles concernées. Plus d'une centaine de personnes y ont participé.

Le rapport final présenté hier analyse la situation sur 46 pages et présente plusieurs propositions pour améliorer la qualité du soutien à la danse, ainsi que le statut et les conditions de travail des danseurs. Elles devraient permettre à la Suisse de combler son retard en la matière par rapport à la France, à l'Allemagne ou aux Pays-Bas.

«Ces mesures vont créer des synergies», a indiqué Regula Wolf, coresponsable du projet à l'OFC. «Elles vont éviter les doublons, améliorer la collaboration entre les diverses instances. Elles sont aussi politiquement réalisables.»

Certaines innovations se sont déjà concrétisées, dont les «Conventions de soutien conjoint». Ce sont des aides financières ciblées, valables trois ans, destinées à des compagnies qui s'engagent à présenter deux créations durant ce laps de temps. Huit troupes en bénéficient en 2006.

Une autre mesure importante concerne la formation. Comme le métier de danseur n'est pas officiellement reconnu, le projet recommande la mise en place d'un Certificat fédéral de capacité (CFC).

A la rentrée 2008, une quinzaine de jeunes danseurs devraient entamer à Lausanne - et autant à Zurich - une formation exigeante en vue d'un CFC en danse scénique avec maturité professionnelle. Ce diplôme octroyé après trois ans d'étude améliorera leur situation, notamment auprès des assurances sociales et au moment de leur reconversion en fin de carrière.

D'ores et déjà, des Hautes écoles alémaniques intègrent la danse à leur programme. Une filière master «Sciences de la danse» a par exemple vu le jour il y a un an à l'Université de Berne. Autre effet du «Projet Danse», quelques villes et cantons ont augmenté leur budget alloué à la danse.

Les structures de la danse seront aussi améliorées. Pour y parvenir, une association «Réseau Danse Suisse» a été fondée cet été. Son bureau gère un centre de compétence décentralisé qui va coordonner les activités des institutions professionnelles et mettre en réseau des projets d'importance nationale.

Les villes, les cantons, l'OFC et Pro Helvetia soutiennent le «Réseau Danse Suisse» dans sa phase de développement jusqu'à la fin 2008. Leur contribution globale s'élève à 520 000 francs.

Le «Projet Danse» a été initié alors que s'élaborait la nouvelle loi sur l'encouragement à la culture. Il assume donc un rôle pilote et pourrait servir de modèle à d'autres secteurs artistiques, la littérature ou le théâtre par exemple. Selon les responsables du projet, la Suisse compte un millier de professionnels de la danse, dont 300 pédagogues. Il existe sept compagnies institutionnelles et une centaine de compagnies indépendantes. En outre, près de 200 danseurs suisses travaillent à l'étranger. ats

Comme le métier de danseur n'est pas officiellement reconnu, le projet recommande la mise en place d'un Certificat fédéral de capacité (CFC). martial trezzini/keystone